REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/752

Congrégation de la Sainte Trinité dite des Soeurs Trinitaires de Valence - Fusion et modification des statuts

Secrétariat général

Direction des Assemblées

Rapporteur: M. MAES Bertrand

SEANCE DU 27 MAI 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL: 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

DELIBERATION AFFICHEE LE: 8 JUIN 2021

PRESIDENT: M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU: Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS: M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVTZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

<u>ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS</u> : Mme VIDAL, Mme FRERY (pouvoir à Mme POPOFF) <u>ABSENTS NON EXCUSES</u> : ? 2021/752 - CONGREGATION DE LA SAINTE TRINITE DITE DES SOEURS TRINITAIRES DE VALENCE - FUSION ET MODIFICATION DES STATUTS (SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par courrier en date du 28 février 2021, M. le Préfet du Rhône m'informe que le Chapitre de la congrégation de la Sainte Trinité dite des Sœurs Trinitaires de Valence, dont le siège est situé 17 rue Chazière à Lyon 4ème, a décidé de mettre en place une fusion avec la Congrégation des Sœurs de Notre Dame du Rosaire.

Par ailleurs, la Congrégation de la Sainte Trinité dite des Sœurs Trinitaires de Valence a demandé la modification de ses statuts.

En vertu du parallélisme des formes, cette procédure est la même que celle prévue par l'article 21 du décret du 16 août 1901 pour la reconnaissance légale des congrégations, ce qui signifie que l'avis du Conseil municipal de la commune siège est requis.

Vu l'article 21 du décret du 16 août 1901;

Vu le courrier de M. le Préfet en date du 28 février 2021;

Vu lesdits statuts;

Ouï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la fusion de la Congrégation de la Sainte Trinité dite des Sœurs Trinitaires de Valence, sise 17 rue Chazière à Lyon 4ème, avec la Congrégation des Sœurs de Notre Dame du Rosaire, et à la modification de ses statuts.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Le Maire,

Grégory DOUCET